

Annexe C
Communiqué officiel 12

Décret
par lequel le Service diocésain de formation
devient
l'Institut de formation théologique et pastorale
du diocèse de Saint-Jean-Longueuil

Considérant que le Service de formation actuel du diocèse de Saint-Jean-Longueuil et l'École de formation qui lui est rattachée sont devenus, après vingt-cinq ans d'existence, des institutions permanentes de notre Église;

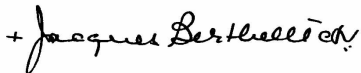
Considérant que ce service, par l'École de formation qui lui est rattachée, assure la formation initiale des agents et agentes de pastorale laïques et qu'il contribue aussi à assurer la formation continue pour l'ensemble du personnel pastoral;

Considérant qu'il serait justifié et cohérent de confier cette double mission à un organisme unique établi sur une base stable et mandaté pour entretenir des liens étroits avec nos partenaires universitaires;

Par le présent décret, je procède à la création de L'INSTITUT DE FORMATION THÉOLOGIQUE ET PASTORALE du diocèse de Saint-Jean-Longueuil qui assumera dorénavant la double mission jusqu'ici assumée par le Service de formation et par l'École de formation qui lui était rattachée.

- Il a comme mandat d'assurer la coordination et la réalisation de toutes les activités de formation des membres du personnel pastoral, à l'exclusion de la formation initiale des prêtres et des diacres.
- Il relève de la direction du Département des ressources humaines du diocèse.
- La gestion en est assurée par un-e directeur-trice.
- Il ou elle est assisté-e par un Comité conseil désigné comme le Comité conseil de l'Institut de formation théologique et pastorale du diocèse de Saint-Jean-Longueuil.
- Les orientations de l'Institut de formation sont développées dans le document ci-annexé : « Orientations de l'Institut de formation théologique et pastorale », en date du 15 février 2008.

Donné à Longueuil, ce 15 février 2008.



† Jacques Berthelet, C.S.V.
évêque de Saint-Jean-Longueuil



Jean-Pierre Camerlain, prêtre
chancelier

ORIENTATIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION THÉOLOGIQUE ET PASTORALE

Mise à jour juillet 2011

Introduction

Le Service de formation et l'École de formation du diocèse de Saint-Jean-Longueuil ont atteint plus de vingt-cinq ans d'existence. Après toutes ces années, le bilan de leurs activités s'avère tout à fait positif. À la suite d'une large réflexion du Comité conseil du Service de formation, les orientations du Service et de l'École ont été révisées. En même temps, l'Évêque a jugé bon de confier les fonctions jusqu'ici assumées par le Service de formation et l'École de formation qui lui était rattachée à un nouvel organisme qui sera désigné comme *L'Institut de formation théologique et pastorale du diocèse de Saint-Jean-Longueuil*. Le présent document présente les orientations qui guideront l'Institut dans sa marche au cours des prochaines années.

Le portrait actuel de l'Église de Saint-Jean-Longueuil montre une réalité très différente de celle de 1982: émergence de nouveaux chantiers catéchétiques, nouvelles réalités pastorales, profonds remaniements tant au niveau diocésain que régional et paroissial, nouveaux modes de fonctionnement des équipes, nouvelles contraintes financières, diminution des ressources humaines et matérielles.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'entreprendre une réflexion sur la formation des agentes et agents de pastorale. Il s'agissait dès lors de mieux situer le concept de formation par rapport à la mission de l'Église qui est à Saint-Jean-Longueuil, aux mutations actuelles de l'Église diocésaine, aux rôles des agents et agentes de pastorale ainsi qu'aux besoins des communautés chrétiennes¹. Pour correspondre davantage au portrait réel du diocèse, il fallait redéployer l'ensemble de la formation en mode renouvelé. C'est-à-dire repenser les parcours et diversifier les partenaires, afin de mieux répondre aux besoins du personnel pastoral, à sa mission et aux attentes des communautés chrétiennes. De cette réflexion sont nées les présentes orientations.

La formation doit relever le défi de préparer le personnel pastoral à la rencontre d'un monde qui ne possède plus la pensée, le vocabulaire et les références de l'Évangile. Pour aller jusqu'au bout des exigences de la mission, il faut apprendre la langue de ceux vers qui nos agents et agentes sont envoyés, sans pour autant trahir le message à annoncer. De plus, la mission d'évangélisation ne s'arrête pas à ceux qui viennent à nous; le mouvement d'aller vers le monde ouvre des espaces à déchiffrer et à défricher.

À partir de son mandat, l'Institut de formation théologique et pastorale (IFTP) est appelé à contribuer à l'émergence d'un personnel pastoral capable d'assumer ses responsabilités au sein des communautés chrétiennes pour y annoncer l'Évangile et en témoigner par le geste et la parole.

¹ Cette opération a été menée conjointement par la responsable du Service de formation, madame Dominique Marucchi-Foino et les membres du Comité conseil du Service de formation (CCSF): mesdames Lynn Pouliot et Francine Vincent Dupuis, les abbés Roland-Roch Martin et Jean Genoud, ainsi que monsieur Spencer Boudreau. Les mandats de messieurs Martin, Genoud et Boudreau venant à échéance en juin 2006, ils furent remplacés par monseigneur Louis Dicaire, monsieur l'abbé Jérôme Longtin et madame Colette Beauchemin

« L'évangélisation (...) est enseignement, proclamation, mais elle est aussi témoignage, vie selon l'Évangile, mise en œuvre de l'Évangile dans le monde où nous évoluons ; elle est célébration de cet Évangile. »²

« Accueillir, vivre et transmettre la Bonne Nouvelle implique aussi de dénoncer ce qui lui est contraire et discerner les signes des temps, c'est-à-dire tout ce qui peut favoriser l'accueil et la proposition de l'Évangile, tout ce qui dans la culture contemporaine peut constituer un terrain propice pour que la Bonne Nouvelle soit accueillie prenne racine, se développe et porte fruit. »³

Pour définir de nouvelles orientations, il fallait d'abord clarifier un certain nombre de questions :

- a) Situer le rôle du personnel pastoral par rapport aux différents paramètres de la mission d'évangélisation, tels qu'ils sont définis dans le document diocésain *Le Service de la paroisse*⁴.
- b) L'Église diocésaine assume la responsabilité de veiller à la formation du personnel pastoral dont elle a besoin. Elle le fait en se donnant un Institut de formation pour la mise en œuvre de cette responsabilité et en établissant les partenariats nécessaires pour atteindre ses objectifs.
- c) L'Institut de formation théologique et pastorale n'existe pas pour lui-même. Son mandat est de former, le mieux possible, le personnel pastoral afin de lui permettre d'acquérir les connaissances et les habiletés dont il a besoin pour assumer sa mission dans l'Église. On s'y disposera par un cheminement spirituel approprié et par l'acquisition des connaissances et des habiletés permettant d'accomplir les tâches reliées à la réalisation de la mission dans notre Église diocésaine.
- d) Quelles que soient la diversification de la formation et les ressources sollicitées, il demeure essentiel que les responsables diocésains conservent la gestion pleine et entière du cheminement académique de son personnel pastoral.
- e) Les projets d'évangélisation exigent de plus en plus de polyvalence et de pluridisciplinarité. Le personnel pastoral doit encore se faire multiplicateur : il lui faut recruter, former, accompagner ses collaborateurs et apprendre à déléguer.
- f) L'agent de pastorale est d'abord un chrétien toujours en croissance spirituelle : il lui faut se laisser habiter par le Mystère révélé, acquérir la compétence pour en témoigner et y guider, avec sagesse, ceux et celles auprès de qui il est appelé en service.

L'Institut de formation théologique et pastorale ayant la double mission d'assurer la formation initiale des agents et agentes laïques de pastorale et la formation continue pour l'ensemble du personnel, la suite du présent document s'articulera autour de ces

² Monseigneur Jacques Berthelet, C.S.V., *Le Service de la Paroisse*, Communiqué officiel no 7, diocèse de Saint-Jean-Longueuil, avril 2001, p.6

³ Ibid., p. 7

⁴ Ibid., points : 1.2, p. 2; 1.3, p.3; II.1, p. 6; II.2 et II.3, pp. 9-10

deux volets. Pour chacun, les objectifs seront précisés, ainsi que les buts poursuivis et les moyens à mettre en œuvre.

1. FORMATION INITIALE

Il est nécessaire de souligner à nouveau l'importance d'une formation initiale solide et de qualité. Le texte de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AÉCQ) *Annoncer l'Évangile dans la culture actuelle au Québec* montre à quel point il est primordial de tenir un discours solidement articulé face à une société québécoise postmoderne de plus en plus scolarisée. Il en va de la crédibilité de notre mission. Dans tous les secteurs de la vie quotidienne, les gens réfèrent à des professionnels spécialisés; ils doivent donc pouvoir s'attendre à trouver la même qualité de compétence, enrichie d'une solide assise spirituelle, dans le domaine pastoral.

C'est l'Institut de formation théologique et pastorale qui a le mandat de dispenser la formation initiale.

Destinataires : Le personnel pastoral laïque, agents et collaborateurs, présents et en devenir.

Buts : Permettre au personnel pastoral laïque

- d'acquérir une connaissance approfondie des vérités fondamentales de la révélation chrétienne;
- de développer une spiritualité appropriée à la mission dans laquelle il s'engage;
- d'acquérir les habiletés nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Une telle formation vise ainsi au développement parallèle et simultané d'un savoir, d'un savoir-être et d'un savoir-faire qui s'inscrit dans notre tradition diocésaine.

1.1 Savoir

Objectifs :

- Favoriser une entrée cognitive dans le Mystère de la foi;
- Saisir le sens du Mystère chrétien de façon de plus en plus profonde selon une méthode théologique éprouvée.

Moyens :

L'Institut de formation théologique et pastorale assure inscriptions, cours et collation des grades en partenariat avec la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal et, à l'occasion, avec d'autres instituts de formation de niveau universitaire. L'ouverture du Campus Longueuil permet de maintenir les groupes tout en répondant aux exigences de contingentement des étudiants de l'Université de Montréal. Notre personnel pastoral est ainsi assuré de la valeur des diplômes décernés par une institution reconnue.

Cependant, l'Université ne peut répondre à tous les besoins de formation du personnel pastoral, telle n'est pas, non plus, sa mission. Certains domaines restent peu ou pas couverts : habiletés pratiques, techniques, accompagnement spirituel, liturgie, etc. Autant de secteurs qui ne sont pas traités dans le cadre universitaire. C'est pourquoi il faut intégrer, à l'intérieur de la formation initiale, des éléments complémentaires à la formation académique susceptibles d'enrichir la mission pastorale des futurs agents.

Même si les autorités diocésaines maintiennent l'acquisition d'un Certificat comme formation

de base avec forts encouragements à poursuivre jusqu'au Baccalauréat, un niveau universitaire unique pour tout le personnel laïque se doit d'être questionné à la lumière des réalités existantes. On s'emploiera également à créer plusieurs types de parcours munis de passerelles permettant le passage de l'un à l'autre: programmes universitaires traditionnels : cours plus légers d'un seul crédit, programmes diocésains avec attestation d'étude, lectures dirigées et tout autre format d'étude adapté aux besoins.

Partenaires :

Les excellents services de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal, n'empêchent pas d'explorer d'autres avenues en matière de partenariat. Ainsi, le protocole d'entente signé entre la Faculté et l'Institut de Pastorale des Dominicains ouvre de belles perspectives. Le développement du complexe universitaire de l'université de Sherbrooke, au métro Longueuil, s'avère intéressant. Dans le cadre du programme diocésain de formation, on pourra de plus faire appel au Centre Saint-Pierre ou à toute autre institution capable de fournir les ressources nécessaires. Pour le personnel de la région anglophone, des liens furent récemment créés avec l'université Concordia.

Le mot d'ordre ici est flexibilité. Il sera important de bien clarifier les limites de juridiction de ces nouveaux partenaires et la volonté des responsables diocésains d'assurer localement le suivi de leurs étudiants.

1.2 Savoir-être

Objectifs :

- développer la vie spirituelle par l'appropriation positive de l'histoire personnelle, à la lumière de la Parole de Dieu;
- développer un rapport constructif à l'existence et une capacité d'accueil de la différence;
- déployer son « être avec » l'autre dans un véritable esprit d'équipe marqué par l'appel à servir et à accompagner. On pourrait parler ici d'un savoir-vivre-ensemble.

Moyens :

En vue de devenir agent de pastorale, tout étudiant de notre Institut devrait prendre part à un groupe de relecture de vie articulée autour de la Parole de Dieu, de la vie de foi, de la prière et des acquisitions académiques.

Une attention toute particulière devra être apportée aux jeunes agents qui n'ont souvent pas les référents culturels nécessaires et qui auraient besoin d'une mise à niveau notamment en culture biblique et spiritualité chrétienne⁵.

Partenaires :

Des centres spécialisés comme *Le Pèlerin* et le *Centre Manrèse* pourraient devenir des ressources intéressantes. Selon les besoins, on aura recours à des lieux de pause spirituelle

⁵ Toutes les formations d'appoint, tant au niveau du savoir que du savoir-être et du savoir-faire, pourraient être comptabilisées par l'Institut de formation théologique et pastorale dans le cadre d'une attestation diocésaine.

et de ressourcement, par exemple: *la maison de prière Notre-Dame, le Centre de ressourcement Saint-Jean, l'abbaye cistercienne de Rougemont, la maison Marie-Rivier*. On pourra également offrir aux agents en formation les services d'accompagnateurs spirituels choisis parmi notre personnel pastoral.

Parmi des services possibles destinés à rééquilibrer la vie personnelle, une aide psychologique pourra également être offerte par le Département des ressources humaines avec le concours du Régime d'assurance collective du diocèse.

Enfin il faudra explorer le volet « *counseling pastoral* » développé par la faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke. Là encore des ressources pourraient être sollicitées.

1.3 Savoir-faire

Objectifs :

- acquérir les habiletés requises pour accompagner adéquatement les personnes dans leurs divers cheminements de foi;
- développer des capacités d'écoute, d'attention et de présence active aux autres;
- obtenir les outils d'intervention pour un service ecclésial de qualité.

Moyens :

Il s'agit de proposer des cours de base en pratique pastorale comme il en existe à l'intérieur de divers programmes en théologie : praxéologie, animation pastorale, andragogie, accompagnement pastoral, stages supervisés.

De plus, des microprogrammes, ateliers ou courtes sessions permettront l'acquisition de nouveaux outils d'intervention pour faire face aux exigences actuelles de la mission : communication, gestion, *coaching*, mentorat, travail d'équipe, etc.

Partenaires :

Le principe de la flexibilité devra guider l'Institut de formation dans le choix des meilleurs partenaires possibles : institutions universitaires certes, mais aussi tout autre organisme capable de répondre aux besoins ponctuels.

1.4 Aspect complémentaire

Malgré tout, cette formation initiale, articulée autour des trois savoirs définis plus haut, ne saurait faire entrer l'agent en formation dans les grandes orientations développées par l'Église diocésaine. La mise en place de mentorat, de *coaching* ou encore d'ateliers de lectures dirigées permettraient alors de couvrir ce champ important de référence tout en veillant à l'intégration personnelle des trois savoirs. Des sujets tels que l'appropriation des documents officiels diocésains, le sens du mandat, le sens de la vocation et de l'engagement, la déontologie des ministères ecclésiaux, la fidélité évangélique et quelques grands principes liturgiques pourraient ainsi être abordés et approfondis.

Conclusion

La mise en place d'une formation initiale renouvelée ne se comprend que dans une concertation entre les divers intervenants auprès du personnel laïque : l'Évêque et le Conseil épiscopal de direction de la pastorale (CÉDP), l'Équipe d'animation des régions (ÉAR), le Département des ressources humaines (DRH), le Comité conseil de l'Institut de formation théologique et pastorale, les Services à la mission et les conseils régionaux. De plus, les

milieux paroissiaux devraient garder le souci de susciter la relève : développer une prise de conscience locale d'appel à la vocation des laïques aussi bien que des prêtres⁶. La personne directrice de l'Institut de formation théologique et pastorale pourrait aussi rencontrer les responsables régionaux et se joindre à la direction du Département des ressources humaines, lors des tournées des milieux, afin de rappeler aux responsables locaux l'importance de la relève.

2. FORMATION CONTINUE

*« Dans le contexte actuel, la formation continue est devenue une exigence incontournable pour le personnel pastoral d'une Église. (...) Les activités de formation constituent une partie intégrante de la tâche des personnes engagées dans la mission. »*⁷

En plus de la formation initiale, l'Institut de formation théologique et pastorale a reçu le mandat de répondre aux besoins de formation continue pour l'ensemble du personnel pastoral (prêtres et laïcs) ainsi que pour le personnel d'assistance technique et professionnelle des paroisses et du Centre diocésain.

Afin d'offrir une formation globale cohérente, la formation continue doit se situer dans le prolongement des objectifs des trois « savoirs » de la formation initiale. Elle permettra ainsi d'étendre et de mettre à jour les connaissances nécessaires pour un service pastoral de qualité (niveau du savoir et du savoir faire par des activités de perfectionnement) ainsi que d'approfondir le cheminement personnel et spirituel des personnes (niveau du savoir être par des activités de ressourcement).

Il convient de rappeler ici que chaque membre du personnel pastoral, en vertu de son mandat, a le devoir de participer aux activités statutaires offertes par l'Institut. Les responsables diocésains considèrent que ces activités font partie intégrante des tâches de son personnel. Les responsables paroissiaux devraient veiller à encourager les membres de leurs équipes à y participer.

De plus, les mêmes responsables paroissiaux devraient demeurer à l'écoute des besoins locaux et créer des lieux de partage de ressources, favorisant ainsi l'action d'agents multiplicateurs.

Aspect financier :

L'Institut de formation dispose de trois sources de financement :

- 1° la Fondation Mgr Gérard-Marie Coderre (financement d'activités de formation et d'information);
- 2° le Fonds Gilles-Raymond (attribution de bourses d'études);
- 3° le diocèse : financement disponible pour le personnel pastoral nommé aux études (Ordonnance épiscopale no 5).

⁶ On pourra également mettre sur pied un projet de jumelage dans lequel chaque étudiant aurait l'occasion de développer une appartenance à un milieu donné. L'étudiant pourrait se rendre occasionnellement disponible pour rencontrer le Conseil d'orientation, l'Assemblée de Fabrique, la communauté. Témoignant de son parcours personnel, il contribuerait ainsi à la mission d'interpellation que chaque communauté chrétienne est invitée à assumer.

⁷ Règlement épiscopal n° 10, *La formation continue du personnel pastoral mandaté*, novembre 2004, p.1.

* * * * *

Pour faire suite à ces considérations d'ordre général, il convient de dresser le portrait des pratiques existantes dans notre diocèse. En second lieu, viendra la présentation des voies pour l'avenir.

2.1 Pratiques existantes

Le Règlement épiscopal n°10, intitulé *La formation continue du personnel pastoral mandaté*, définit les diverses activités existantes :

- 1) Sessions de perfectionnement et retraites spirituelles
Ces deux activités statutaires sont maintenues.
- 2) Stages de perfectionnement
Il convient également de maintenir le stage d'insertion proposé aux prêtres étrangers, aux agents nouvellement mandatés ou en provenance d'autres diocèses.
- 3) Études universitaires complémentaires
À ce niveau, une étroite concertation entre le Département des ressources humaines et l'Institut de formation théologique et pastorale sera conservée.

À cela il convient d'ajouter les journées pastorales, les diverses rencontres régionales ainsi que des sessions ponctuelles visant à l'appropriation de nouvelles politiques.

Responsabilités :

L'Institut de formation fonctionne selon trois modes :

- 1) Pour certaines activités, par exemple la journée de ressourcement du personnel d'assistance technique et professionnelle, la personne responsable de l'Institut de formation exerce pratiquement tout le leadership de l'organisation.
- 2) Pour d'autres, les sessions et les retraites, elle travaille en concertation avec un comité organisateur composé de personnes nommées à cet effet.
- 3) Pour d'autres encore, notamment les demandes ponctuelles de divers formats de session, la personne responsable soutient et collabore avec les responsables des services concernés.

Ces trois modes de fonctionnement sont maintenus.

Destinataires :

Pour ce qui est de la formation continue, nous recommandons que les agents de pastorale, les prêtres et le personnel d'assistance technique et professionnelle demeurent les principaux destinataires de l'Institut de formation théologique et pastorale.

2.2 Nouvelles avenues

Concertations :

Afin d'éviter le télescopage d'activités et la sollicitation de mêmes destinataires, l'Institut de formation devrait être tenu informé des activités de formation planifiées par les autres

départements et services diocésains, comme aussi par les régions pastorales.

Ces informations porteront sur le contenu, les destinataires, les personnes ressources et la personne responsable de l'organisation. Idéalement, chaque secteur des Services à la mission introduira un volet « formation » dans son plan d'action. Ainsi le Conseil épiscopal de direction de la pastorale (CÉDP) pourra demeurer attentif à tout ce qui se prépare en terme de formation au cours d'une année.

De plus, dans la composition du Comité conseil de l'Institut de formation (CCIF), outre la personne directrice, on favorisera la présence de représentants des trois instances: le Conseil épiscopal de direction de la pastorale, l'Équipe d'animation des régions et les Services à la mission. Ces personnes pourront ainsi assurer un relais et un lien entre ces diverses instances et l'Institut de formation.

Responsabilités :

Cette question des responsabilités sera davantage clarifiée afin d'harmoniser l'articulation des diverses initiatives en matière de formation dans le diocèse. Ainsi, la personne directrice de l'Institut de formation pourra guider et soutenir les responsables paroissiaux préoccupés par la dimension formation en demeurant attentive à ne pas empiéter sur le mandat du Service d'éducation de la foi des adultes. Au besoin, l'Institut de formation pourrait et devrait donner son avis sur certains projets en concertation avec d'autres instances, par exemple, le Département des ressources humaines ou l'Équipe d'Animation des Régions.

Bénévoles :

La personne responsable localement doit se préoccuper de la formation des bénévoles. D'autres chantiers de formation pourront exister et être pris en charge par divers services diocésains avec lesquels l'Institut de formation est toujours prêt à collaborer. Ce mode de fonctionnement sera conservé.

Formation personnelle continue :

Enfin, la formation continue devant être une préoccupation pour tout membre du personnel pastoral, les initiatives individuelles continueront à être encouragées et guidées : par exemple, les lectures, échanges, participation à des activités offertes par les services diocésains ou les instituts de formation, croissance spirituelle... Ici encore, on pourra compter sur la collaboration de l'Institut de formation.

Partenaires :

Comme dans le cadre de la formation initiale, on fera preuve de flexibilité pour découvrir les meilleurs partenaires possibles. On sollicitera évidemment les institutions universitaires, mais aussi tout autre organisme capable de répondre aux besoins.

Cueillette des besoins :

Afin de permettre à l'Institut de formation de demeurer sensible aux besoins des milieux, il est souhaitable que diverses instances diocésaines tels que l'Équipe d'animation des régions, le Département des ressources humaines, les Services à la mission apportent leur collaboration.

CONCLUSION

Ces orientations devraient permettre à l'Institut de formation théologique et pastorale de déployer pleinement son rôle au sein des services diocésains. On veillera à les tenir à jour,

les gardant ouvertes à l'évolution des besoins

pour répondre de manière professionnelle aux divers aspects de la mission, et faire de la formation une priorité portée par l'ensemble des intervenants diocésains.

L'ambition de former le personnel pastoral dans un cadre théologique, pastoral et spirituel solide contribuera certainement au rayonnement de l'Église de Jésus Christ qui est à Saint-Jean-Longueuil.

« La vie intellectuelle peut ainsi devenir une orientation spirituelle et cette orientation débouche sur un service : l'enseignement, le don aux autres des nourritures spirituelles sous différentes formes. Parmi les saints que vénère l'Église, figurent, à côté des confesseurs et des martyrs... les docteurs. Il y a une vie d'étude au service du Christ et de l'Église. [...] Plutôt qu'une recherche de supériorité, avec son risque de suffisance, le savoir sera vécu ici dans un esprit de service. »⁸

« Et commençant par Moïse et par tous les prophètes, il leur expliqua dans toutes les Écritures ce qui le concernait. »⁹

Ce document a été élaboré par le Comité conseil de l'Institut de formation théologique et pastorale, présenté au Conseil épiscopal de direction de la pastorale et approuvé par Monseigneur Jacques Berthelet, C.S.V.

Mise à jour, le 7 juillet 2011

✠ Lionel Gendron, p.s.s.
évêque de Saint-Jean-Longueuil

Jean-Pierre Camerlain, v.é
chancelier

⁸ Pierre ROBERT, *La vie des communautés religieuses*, vol. 43, n° 4 (sept-oct. 1985) p. 242.

⁹ *Luc 24, 27.*